

# P-124 A

11 mai 2005

## **Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la fermeture définitive de la rue des Voisins et de la rue Jean-Violette (périmètre place Saint-François)».**

**Rapporteuse: M<sup>me</sup> Gisèle Thiévent.**

La pétition P-124 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 3 novembre 2004.

La commission a étudié cette pétition lors de ses séances des 6 décembre 2004, 28 février, 21 mars et 18 avril 2005, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle.

Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Olivia Di Lonardo, que nous remercions.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Séance du 6 décembre 2004**

*Audition de M<sup>me</sup> Anna Leveillé et de M. Vincent Fontana, habitants de la rue Jean-Violette 17, pétitionnaires*

M. Fontana explique qu'il s'est installé dans l'immeuble en été. La rue était fermée à cette période, ce qui donnait de la vie au quartier. Il n'a su que plus tard qu'il ne s'agissait que d'un aménagement éphémère. La pétition veut rétablir cet aménagement. En effet, les trottoirs étroits rendent difficile le croisement entre les poussettes et les piétons. La circulation des voitures, scooters et vélos apporte un danger supplémentaire. La fermeture de la rue lui semble impérative. Les commerçants y sont aussi favorables.

M<sup>me</sup> Leveillé ajoute que l'immeuble voisin, le numéro 15, va être prochainement en travaux. Les échafaudages rendront impossible le passage de poussettes sur le trottoir. De plus, les voitures débouchant très rapidement créent un réel danger.

### *Questions*

Combien de personnes vivent dans le quartier et combien a-t-on récolté de signatures?

M. Fontana répond qu'une cinquantaine de personnes ont signé la pétition. Il ajoute que les immeubles ont été rénovés récemment et que beaucoup de personnes viennent d'emménager.

Les commerçants soutiennent-ils cette requête?

M. Fontana explique que les deux cafés, la boulangerie et le bureau de tabac présents dans la rue sont d'accord avec la demande de fermeture de la rue.

Pourquoi les commerçants ne sont-ils pas présents à la commission pour les accompagner dans leur démarche?

M. Fontana dit que les commerçants ont lancé parallèlement une demande similaire et qu'ils ne trouvaient pas pertinents de venir pour le même objet.

Y a-t-il des commerçants parmi les signataires, comme cela est mentionné dans la pétition?

M. Fontana réplique que non, et que la pétition n'a pas été très bien rédigée. Il précise que les commerçants se sont montrés néanmoins très ouverts.

Le président précise que les cafés et épiceries sont toujours favorables à ce type de projet, ce en raison des terrasses et des avantages subséquents.

M<sup>me</sup> Leveillé dit que tout le monde est d'accord sur le danger existant pour les piétons. Il n'y a eu que des échos favorables. Elle précise que les commerçants doivent avoir lancé une pétition. Le président indique qu'il n'en a pas eu connaissance, mais qu'il faudrait se renseigner auprès de l'administration.

Quelle est la longueur de la rue?

M. Fontana répond qu'elle mesure 50 m environ. Il y a une seule voie, une piste cyclable et des trottoirs de 1,5 m de large. Il n'y a pas de places de parc dans ce tronçon. Il y en a quelques-unes à la rue des Voisins, mais aucune ne serait supprimée.

La fermeture de la circulation comprend-elle tous les modes de transport, y compris les cyclistes?

M. Fontana précise qu'il ne s'agirait que des voitures. L'idée serait de rendre la rue plus agréable en y mettant des fleurs et des bancs, par exemple. La rue serait ainsi plus vivante.

Comment seraient, selon eux, déviés les véhicules se rendant à la rue de Carouge?

M. Fontana répond que cela a été fait cet été et qu'il y a eu un réel problème de stationnement sauvage mais que, pour l'éviter, il suffirait de mettre des bornes ne laissant passer que les ayants droit, tels que les commerçants et le centre de radiologie.

Y a-t-il beaucoup de circulation sur ce tronçon?

M. Fontana répond par la négative. Il y en a un peu plus pendant les heures de pointe, mais le problème est la vitesse à laquelle les véhicules y roulent.

Y a-t-il des bouchons?

M. Fontana dit qu'il ne s'agit pas d'une rue très importante, seulement d'un raccourci.

Un commissaire affirme que le Conseil municipal est très intéressé par les expériences relatives aux aménagements éphémères. Il demande quels types d'aménagements ont été réalisés et ce qui a plu aux habitants et habitantes.

M<sup>me</sup> Leveillé répond qu'il y a eu plus de rencontres. Les gens descendaient dans la rue et les enfants pouvaient y courir. Elle ajoute que cela était magnifique. Il manquait peut-être un banc ou deux.

Le président explique aux pétitionnaires le déroulement de la procédure. M<sup>me</sup> Leveillé répète qu'il faut faire vite en raison des travaux de rénovation qui vont bientôt démarrer et des problèmes que cela va engendrer.

### *Discussion*

La discussion s'ouvre sur le problème de l'absence de signature des commerçants et l'absence de ceux-ci à l'audition. La commission est partagée entre ceux et celles qui sont d'avis qu'il n'est pas du ressort de la commission d'aller chercher qui a signé, ou qui n'est pas d'accord, et ceux et celles qui reconnaissent un grave vice de forme dans le fait que la voix des commerçants, alors qu'ils n'ont pas signé, a été utilisée par les pétitionnaires pour faire valoir la pétition.

### *Demandes d'auditions*

Une commissaire émet l'hypothèse que les commerçants n'ont peut-être pas osé refuser de signer la pétition et ont trouvé une excuse pour s'abstenir de le faire, soit l'existence d'une pétition factice de même teneur qu'ils auraient eux-mêmes élaborée. Elle demande l'audition des commerçants de la rue.

Le président retient cette première demande.

Une commissaire répète que ce tronçon ne sert à rien, même pour les commerçants, que le passage est à la limite du danger, mais qu'elle accepte d'entendre les commerçants.

Une commissaire demande qui va devoir supporter le surplus de circulation que la fermeture va engendrer. Les personnes qui devront le subir aspirent sûrement à moins de trafic également. Elles ajoutent que tous souhaitent plus de zones piétonnes.

Un commissaire ajoute que la demande de fermeture exige que soient consultées les personnes qui ne seraient pas d'accord. Si une autre démarche est en cours, il faut savoir dans quel sens elle va.

Une commissaire demande l'audition des services de M. Ferrazino.

Le président précise qu'il faudra regrouper les demandes qui concernent ce type de sujets.

Un commissaire réitère son inquiétude pour le centre de radiologie; il affirme que certaines activités professionnelles, autres que commerciales, exigent de recevoir de la clientèle.

Une commissaire répète qu'il n'y a aucun sens à laisser cette rue ouverte dans ce quartier résidentiel. De plus, un parking souterrain est à disposition à la rue de Carouge. L'audition des services de M. Ferrazino permettra l'étude d'une vraie continuité des aménagements pour piétons.

Un commissaire revient sur l'audition des commerçants et insiste sur le fait qu'il n'est pas du ressort de la commission de procéder à une enquête publique et de les auditionner. Il pourra y avoir de toute façon une procédure administrative. Le président ajoute que, si la pétition est renvoyée au Conseil administratif, ce dernier s'en chargera.

La commissaire à l'origine de la demande d'audition des commerçants précise qu'elle aimerait simplement savoir pourquoi les commerçants ont refusé de signer. Elle propose de demander aux commerçants d'envoyer une délégation.

Le président se propose d'aller sur place et de leur demander de venir en délégation.

Un commissaire rappelle que la raison du refus de signer a été donnée par les pétitionnaires, il faut en tenir compte. Il est d'accord de voir en quoi consiste la pétition des commerçants, mais il ne juge pas correct de pousser l'investigation plus loin, cela n'entre pas dans les prérogatives de la commission. Il propose de se renseigner sur la deuxième pétition et d'étudier la possibilité d'organiser une audition.

Une commissaire propose de contacter le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, qui doit avoir le nom des commerçants dans le dossier.

#### *Vote des auditions*

L'audition des commerçants est acceptée à la majorité des voix (3 S, 2 Ve, 1 R, 1 DC, 2 L, 1 T) et 2 abstentions (AdG/SI).

Le débat reprend. La commission ne peut se mettre d'accord quant à savoir qui il convient de convoquer et sur quels motifs. Sans remettre le vote en cause, des doutes sur le bien-fondé d'une telle audition sont à nouveau émis. Le président propose de remettre cette pétition à l'ordre du jour. Entre-temps, il se renseignera pour trouver les différentes réponses avant les auditions.

L'audition des services de M. Ferrazino est refusée par 6 non (1 R, 1 DC, 2 L, 2 UDC) contre 4 oui (2 AdG/SI, 2 Ve) et 4 abstentions (3 S, 1 T).

### **Séance du 28 février 2005**

*Audition de M. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de ses collaborateurs et collaboratrice: M. Rufieux, M. Meylan, M. Gfeller et Mme Canossa*

*Note de la rapporteuse: Une lettre de M. de Dardel, envoyée le 14 décembre 2004 à la commission des pétitions, qui confirme l'existence d'une pétition parallèle lancée par deux commerçants de la rue Jean-Violette et munie de 411 signatures, a rendu caduque la demande d'audition des commerçants. Ils avaient effectivement, comme précisé par les pétitionnaires auditionnés, préféré signer leur propre pétition.*

*La commission a, par contre, jugé bon de profiter de l'audition des services de M. Ferrazino pour obtenir des renseignements sur les études d'aménagement du périmètre de la place Saint-François.*

M. de Dardel revient sur les doutes de la commission liés à l'opinion des commerçants. Après consultation, il s'est avéré que les commerçants avaient la même perspective que les pétitionnaires. Le président rappelle avoir envoyé une copie de la lettre de M. de Dardel aux commissaires (voir annexe) .

M. Gfeller précise que, avant les aménagements éphémères déjà, des tractations étaient en cours avec l'Office des transports et de la circulation depuis un an et qu'un arrêté a été pris dans ce sens. Un travail de concertation a eu lieu avec la paroisse Saint-François, les associations et la maison de quartier. Il y a une zone de rencontre de trois espaces, la maison Freundler, la rue Prévost-Martin et la rue Jean-Violette. Une demande de fermer la rue Prévost-Martin à la circulation existe aussi, mais cet aménagement supprimerait huit places de stationnement à macaron. Un choix est donc à faire.

Un commissaire émet des réserves quant à la pétition, qui demande la fermeture définitive et une zone de rencontre. M. de Dardel répond que la zone donne la priorité aux piétons en maintenant la circulation. Dans la pétition, il s'agit d'une petite rue, pour laquelle un arrêté du Département de l'intérieur, de l'agriculture

et de l'environnement a été pris (voir annexe). Pour la rue des Voisins, cela peut se discuter; il y a eu fermeture complète cet été et les habitants ont voulu que cela devienne permanent. M. Ruffieux précise que le terme «zone de rencontre» ne doit pas s'entendre selon le terme légal et que, dans le projet lauréat du concours, il existe des espaces fermés à la circulation et d'autres de rencontre. On essaie de combiner les deux.

Quid de l'accès au centre de radiologie?

M. Gfeller précise que le centre de radiologie donne sur la partie large de la rue Jean-Violette qui restera accessible.

### **Séance du 21 mars 2005**

#### *Discussion*

La rapporteuse lance le débat sur une possible adéquation de la demande des pétitionnaires avec le projet d'aménagement de la Ville de Genève, présenté lors de l'audition de M. Nils de Dardel, et qui a donné lieu à un arrêté dans le courant du mois de février. La pétition demande en effet la fermeture complète de la rue des Voisins et de la rue Jean-Violette, périmètre place Saint-François.

Plusieurs commissaires émettent des avis divergents. Une commissaire suggère que des précisions soient requises quant à l'arrêté en question. Il est décidé que la rapporteuse se chargera de contacter les pétitionnaires, d'une part, et les services de M. Ferrazino, d'autre part, afin d'obtenir des compléments d'information et le texte de l'arrêté.

### **Séance du 18 avril 2005**

La rapporteuse est en mesure d'apporter les informations demandées lors de la séance du 21 mars 2005.

La requête des pétitionnaires concerne spécifiquement le boyau de la rue des Voisins. Le texte de la pétition ne reflète pas exactement leur vœu qui est surtout de voir, au plus vite, le boyau, dangereux pour les piétons, fermé à la circulation automobile. L'arrêté du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement prévoit également la fermeture de ce tronçon et correspond donc bien à la demande des pétitionnaires. Cet arrêté datant du 22 février n'a été l'objet d'aucun recours. Il est par conséquent définitif.

La rapporteuse suggère à la commission de procéder au vote sans autre. Elle propose un renvoi au Conseil administratif.

### *Recommandation*

Une commissaire propose une recommandation pour qu'une étude soit entreprise sur le maillage de ce périmètre en vue d'y intégrer une zone résidentielle.

Un commissaire s'inquiète de savoir si on ne se substitue pas ainsi aux pétitionnaires.

Une commissaire précise qu'il ne s'agit que d'aller plus loin que la pétition, que la zone étudiée est complexe et que l'occasion est donnée ici de la clarifier.

La rapporteuse rappelle que, selon les dires de M. de Dardel et de M. Gfeller, des aménagements plus complets sont envisagés pour le périmètre de Saint-François. Un courrier de M. Ferrazino précise aussi que le restant du tronçon de la rue Jean-Violette, depuis la rue des Voisins jusqu'à la rue de Carouge, ainsi que la rue des Voisins, depuis la rue Jean-Violette jusqu'à la place Saint-François, devraient être en zone de rencontre, mais que la procédure ad hoc n'a toujours pas été engagée.

La commissaire revient sur sa recommandation et précise que sa demande est plus prudente que celle des pétitionnaires: elle désire que soit étudié le maillage de la rue de Voisins, situé entre la rue Leschot et le boulevard du Pont-d'Arve. Il pourrait s'agir d'une zone de rencontre, cela lui conviendrait également.

### *Vote*

Le président met au vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif. Celui-ci est accepté par 8 oui (2 AdG/SI, 2 Ve, 1 T, 2 S, 1 DC) contre 4 non (2 L, 2 UDC).

Une commissaire explique son refus du renvoi par le fait que la pétition est devenue sans objet.

La rapporteuse relève qu'il convient, au contraire, de la renvoyer afin de montrer que ces aménagements sont voulus par la population du quartier.

Après discussion, la recommandation suivante est soumise au vote: «Au vu du fait que les rues sont aménagées de manière différente, le Conseil municipal demande que le Conseil administratif étende la modération du trafic au périmètre de la rue des Voisins, permettant ainsi un maillage piéton et cycliste.»

La recommandation est rejetée par une égalité de 6 oui (1 S, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 T) et de 6 non (1 S, 1 DC, 2 L, 2 UDC).

### *Annexes mentionnées*

# **POUR la fermeture définitive de la rue des Voisins et de la rue Jean-Violette (périmètre Place Saint-François)**

Nous soussignés, commerçants, habitants et usagés,  
**nous voulons la fermeture définitive** des tronçons des rues:  
Jean-Violette et des Voisins, périmètre Place Saint-François.

Suite à l'aménagement éphémère, dans le cadre: Les Yeux  
de la Ville édition 2004, nous avons pu constater à quel point  
les zones de rencontres sont indispensables, d'une part  
pour l'épanouissement du quartier et surtout **pour préserver  
un espace de sécurité** en pensant notamment aux nombreux  
enfants qui utilisent cette parcelle.

Par conséquent **nous attendons de l'autorité saisie une  
décision déterminante.**

| NOM | Prénom | Adresse | NPA+localité | Signature |
|-----|--------|---------|--------------|-----------|
|-----|--------|---------|--------------|-----------|

à retourner SVP avant le 1er octobre 2004, à:  
**Ville de Genève - Service d'aménagement urbain et d'éclairage public**  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, case postale 3983, 1211 Genève 3

GE

# **POUR la fermeture définitive de la rue des Voisins et de la rue Jean-Violette (périmètre Place Saint-François)**

**PÉTITION**



**rue des Voisins**

**rue Jean-Violette**



## Ville de Genève

Le directeur

Monsieur Jean-Charles Rielle  
Président de la Commission des  
pétitions du Conseil municipal  
Palais Eynard

Genève, le 14 décembre 2004

Concerne : P-124 – Pétition « Rue Jean-Violette piétonne ! »

Monsieur le Président,

A la lecture du procès-verbal de la séance du 6 décembre dernier de votre Commission, il me semble qu'une confusion s'est produite.

Une pétition parallèle, comprenant de nombreuses signatures, réunies par deux commerçants de la rue Jean-Violette, a été adressée aux autorités de la Ville de Genève.

Vous trouverez, en annexe, copie de ma lettre du 13 octobre 2004 à Monsieur Gérard Deshusses, Président du Conseil Municipal, ainsi que copie des listes de signatures comprenant 411 signatures.

A mon avis, les deux pétitions demandent exactement la même chose, à savoir la fermeture du tronçon de la rue Jean-Violette compris entre la rue des Voisins et la rue Prévost-Martin, ainsi que la mise en zone de rencontre de la rue des Voisins.

Il s'agit des mêmes dispositions prises à l'occasion de l'aménagement éphémères 2004.

A notre connaissance, les trois commerçants du tronçon concerné de la rue Jean-Violette sont tout à fait favorables à la piétonisation de ce tronçon.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Nils de Dardel

Annexes mentionnées



Ville de Genève

Le directeur

Département de l'aménagement, des constructions  
et de la voirie

cc m Gfeller  
Prina  
Féliz 70  
Ruffen  
me Carlos

Monsieur Gérard Deshusses  
Président du Conseil municipal  
de la Ville de Genève  
Palais Eynard

Genève, le 13 octobre 2004

Concerne : rue Jean-Violette - rue des Voisins - place Saint-François

Monsieur le Président,

Pour raison de compétence, je transmets par les présentes une pétition avec, sauf erreur, 411 signatures demandant la fermeture définitive des rues Jean-Violette et des Voisins et du périmètre de la place Saint-François.

Cette pétition a été adressée au service d'aménagement urbain et d'éclairage public. Il me semble évident qu'elle doit être examinée par le Conseil municipal.

Les personnes responsables de la récolte des signatures sont :

- Madame Asana Alrini, café "le Jules Vernes", rue Jean-Violette 20, 1205 Genève
- Monsieur Thierry Jacques-Dalcroze, café "Le bar à soupe", rue Jean-Violette 14, 1205 Genève.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Nils de Dardel

Annexe ment.



GZ/2004-01828

2

4. Le présent arrêté constitue une décision finale susceptible de recours auprès de la Commission Cantonale de Recours en matière de Construction, dans le délai de 30 jours à compter de sa publication. L'acte de recours doit contenir, sous peine d'irrecevabilité, la désignation de la décision attaquée et les conclusions du recourant.
5. Il entre en vigueur dès la mise en place de la signalisation.
6. Le chiffre 3 de l'arrêté du 19 décembre 1953 est abrogé.
7. L'arrêté du 14 août 1996 est également abrogé.
8. L'arrêté du 18 janvier 2005 est également abrogé.

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Office des transports et de la circulation

  
Philippe BURRI  
Directeur

Communiqué à :

OTC : 5 ex.  
Commune de Genève : 1 ex.